



ÉCOLE PRIMAIRE LAURENTIA ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

Nous sommes heureux de t'accueillir à l'école primaire Laurentia. Cet agenda a été conçu pour t'aider à comprendre quelques éléments de base de l'école, pour t'aider à faire tes travaux à la maison et pour favoriser la communication entre tes parents et le personnel de l'école.

Prends le temps de lire les premières pages attentivement avec tes parents. Assure-toi d'avoir bien compris toute l'information à l'intérieur. Si tu as des questions sur n'importe quel point dans cet agenda, n'hésite pas à demander à ton enseignante ou à ton enseignant de te l'expliquer.

L'école primaire Laurentia sera ce que tu en feras. Sois fier de ton école. Prends-en soin. Fais-en partie. Sois respectueux et responsable. Ton succès à l'école est entre tes mains. Commence du bon pied. N'oublie pas que les plus longs voyages commencent avec un seul petit pas. À l'école primaire Laurentia, tu peux faire une différence.

NOTRE MISSION

Tout le personnel de l'école s'assure de guider et de soutenir les élèves dans la réalisation de leur plein potentiel sur les plans scolaire, physique et social, en créant un environnement d'apprentissage positif et dynamique qui favorise l'excellence, le respect et la responsabilité.

NOS OBJECTIFS DE RÉUSSITE

Pour nous, le mot « réussite » veut dire obtenir la participation de chaque élève dans des situations d'apprentissage et le préparer pour l'avenir en répondant à ses besoins et en développant ses forces et ses intérêts. Pour ce faire, nous adaptons notre approche de l'enseignement aux divers styles d'apprentissage de nos élèves. Nos objectifs sont précis, mesurables, atteignables, réalistes et actuels. Le premier pas vers le succès se fait ici!

NOTRE VISION

À l'école primaire Laurentia, nous nous efforçons de transmettre à tous nos élèves la passion d'apprendre. Cette passion vient du développement consciencieux de l'estime de soi de l'élève. Dans ce monde complexe et numérique, nous voulons que nos élèves deviennent des citoyens responsables et qu'ils développent, au mieux de leurs capacités, leurs compétences physiques, scolaires, émotionnelles et sociales.

Cet agenda appartient à :

NOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____

CODE POSTAL : _____ TÉLÉPHONE : _____

N° DE L'ÉLÈVE : _____ CLASSE-FOYER : _____

PROCÉDURES DE L'ÉCOLE

HORAIRE

Arrivé des autobus et classe-foyer :	8 h 27 à 8 h 46
Dîner – maternelle :	12 h 06 à 13 h 06
Dîner – 1 ^{er} et 2 ^e cycles :	12 h 36 à 13 h 36
Fin des cours et départ des autobus :	15 h 06 à 15 h 16



TRANSPORT

Au début de l'année scolaire, les enseignants et les conducteurs d'autobus qualifiés expliquent aux élèves les consignes à respecter concernant la sécurité à bord de l'autobus. Les élèves pratiquent aussi la sécurité dans l'autobus avec leurs camarades de classe et regardent des vidéos servant à renforcer les principes qu'ils apprennent. Les parents sont encouragés à renforcer ces efforts à la maison en rappelant à leurs enfants les règles de sécurité et la discipline à bord de l'autobus.

La politique de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sur le transport s'applique à toute personne qui voyage à bord d'un autobus. **Aucun changement n'est permis.** Les élèves ont droit à une adresse de transport pour le matin et une adresse de transport pour l'après-midi.

1) Règlements à bord de l'autobus

- L'élève doit demeurer assis en tout temps pendant que l'autobus est en marche.
- Tout bruit ou dérangement doit être maintenu au niveau le plus minime possible.
- Alors qu'il est permis d'apporter des bouteilles thermos dans l'autobus, les contenants en verre sont strictement interdits.
- Les animaux ne sont pas permis dans l'autobus.
- Il est interdit de lancer des objets dans ou hors de l'autobus.
- Il est interdit de tenir des objets par les fenêtres de l'autobus.
- Les déchets doivent être jetés dans la poubelle de l'autobus.
- Les conducteurs n'attendront pas les élèves qui ne sont pas à leur arrêt habituel à l'heure établie.
- Le conducteur ne déposera pas un élève de la maternelle à son point d'arrêt s'il n'y a personne pour le recevoir. L'enfant sera ramené à l'école et les parents seront contactés.
- Pour des raisons de discipline et de sécurité, l'élève doit occuper le siège qui lui est assigné par le conducteur.
- Les parents d'un élève ayant causé des dommages à l'autobus recevront une facture pour les réparations.



2) Rapports disciplinaires

L'élève qui ne respecte pas les règlements de sécurité à bord de l'autobus reçoit un rapport disciplinaire. Ce rapport écrit est remis à la direction par le conducteur d'autobus, et une copie du rapport ainsi qu'une lettre sont envoyées aux parents. Après trois rapports disciplinaires, l'élève est privé du service de transport pendant trois jours. Après six rapports, l'élève est privé du service de transport pendant cinq jours et le directeur doit rencontrer les parents avant de redonner à l'élève son droit de transport.

3) Les élèves véhiculés par leurs parents

- Les parents qui reconduisent leur enfant doivent le déposer **entre 8 h 27 et 8 h 46**. Il n'est pas nécessaire de signer le registre de l'école si vous déposez votre enfant avant 8 h 46. Si votre enfant arrive à l'école avant 8 h 27, il est envoyé en service de garde et nous lui remettons une facture à votre attention lorsqu'il quitte l'école en fin de journée.
- Si vous déposez votre enfant à l'école après 8 h 46, vous devez l'accompagner au bureau de la direction et signer le registre de l'école.
- Si votre enfant doit sortir de l'école pendant les heures d'école, vous devez nous fournir une note indiquant l'heure à laquelle on viendra le chercher et qui viendra le chercher. Cette note doit être remise à l'enseignant pendant la classe-foyer. Votre enfant sera envoyé au bureau de la direction pour vous attendre à l'heure indiquée.
- Nous **n'acceptons pas** les demandes à ce sujet faites par téléphone. **Seules les demandes faites par écrit sont acceptées.**
- Les parents qui viennent chercher leur enfant en fin de journée n'ont plus besoin de signer le registre au bureau de la direction.
- **Lorsque vous déposez ou venez chercher votre enfant, nous vous demandons de ne pas garer votre voiture dans le stationnement réservé aux employés.**

COMMUNICATION

Si vous souhaitez rencontrer la direction de l'école pour discuter d'un aspect de la performance ou du progrès de votre enfant, vous pouvez prendre un rendez-vous pendant les heures normales de l'école en appelant le 450 438-6078.

Veillez tenir l'école au courant d'événements majeurs dans la vie de votre enfant. Les membres de notre personnel voudront tenir compte des événements joyeux dans sa vie lorsqu'ils tissent des liens avec votre enfant. Ils voudront également être sensibles aux besoins de votre enfant lors d'un événement triste ou désagréable.

Nous devons également être rapidement informés de tout changement d'adresse résidentielle, d'adresse courriel, de numéro de téléphone à la maison ou au travail. Assurez-vous de donner le nom d'une ou plusieurs personnes pouvant être contactées en cas d'urgence (s'il n'est pas possible de vous joindre) en remplissant la feuille de renseignements à ce sujet au début de chaque année scolaire.

1) Si vous souhaitez contacter votre enfant pendant les heures d'école

Assurez-vous de prendre tous les arrangements nécessaires pour votre enfant avant qu'il arrive à l'école afin que nous n'ayons pas à vous contacter pendant les heures d'école. Nous ne permettons pas aux parents d'aller dans la classe de leur enfant à moins d'y avoir été invités. Advenant une urgence, veuillez contacter le bureau de la direction.

2) Si votre enfant souhaite vous contacter

Si votre enfant souhaite vous appeler pendant les heures normales d'école, il doit faire son appel du bureau de la direction. Ce genre d'appels est autorisé seulement lorsque c'est absolument nécessaire.

3) Les communications provenant de l'école

Les notes, les feuillets, les lettres, etc. sont envoyés chez vous par l'entremise de votre enfant. Vous pouvez également les trouver sur notre site Web. Assurez-vous de vérifier la trousse contenant l'agenda de votre enfant, car nous y insérons régulièrement des communications importantes. Le calendrier des activités et notre bulletin vous sont envoyés au début du mois.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

A) Présences/retards

Chaque classe-foyer contient une fiche des présences pour chaque élève. Assurez-vous que votre enfant arrive à l'heure puisque les enseignants donnent des informations chaque matin et commencent les cours à l'heure.

Si votre enfant doit manquer une journée d'école, veuillez contacter le bureau de la direction et laissez un message. Si vous n'avons pas de vos nouvelles, nous vous appellerons à la maison. L'assiduité à l'école est directement reliée à la réussite scolaire.

B) Service de garde

L'école fournit un service de garde financé par le ministère de l'Éducation. Les heures d'ouverture sont de 6 h 30 à 8 h 46 et de 15 h 11 à 18 h 00. Le service de garde est ouvert pendant les journées pédagogiques de 6 h 30 à 17 h 30. Veuillez contacter Mme Maria DiLillo, la coordonnatrice du service de garde, pour connaître les frais et les activités de la journée.

C) Dîners santé et service de repas chauds

On s'attend à ce que les élèves apportent des lunchs nourrissants et sains à l'école. La malbouffe comme des boissons gazeuses, des croustilles et des petits gâteaux emballés sont déconseillés puisque leur haute teneur en sucre ou en sel peut nuire à la capacité de votre enfant de fonctionner efficacement.

L'école fournit un service de repas chauds. Tous les mois, un menu est envoyé chez vous. Vous n'avez qu'à choisir les journées où vous souhaitez acheter un repas chaud pour votre enfant et nous retourner le menu ainsi que le paiement des repas sélectionnés.

D) Urgences et formulaires médicaux

Un formulaire qui indique les personnes à contacter en cas d'urgence et un formulaire médical sont envoyés vous chez vous pendant la première semaine d'école. Tous les parents/tuteurs

sont tenus de le remplir et le retourner immédiatement à l'école. Advenant des changements en cours d'année, veuillez en informer le bureau du directeur.

E) Si votre enfant tombe malade à l'école

Les élèves peuvent malheureusement tomber malades au cours d'une journée à l'école. Pour le bien de l'enfant malade, des autres élèves et des membres du personnel de l'école, l'enfant qui est malade ne peut pas rester à l'école. Dès que le parent ou le tuteur a été avisé, des arrangements doivent être pris pour qu'on vienne le chercher le plus vite possible.

F) Médicaments

Aucun membre du personnel n'est autorisé à administrer un médicament d'aucune sorte à votre enfant sans votre autorisation écrite ou l'autorisation du médecin de votre enfant. S'il est absolument nécessaire que votre enfant reçoive des médicaments pendant les heures d'école, veuillez les envoyer au bureau et assurez-vous de bien les identifier avec le nom de votre enfant, son cycle, son enseignant, la dose et l'heure à laquelle le médicament doit être administré. Si des médicaments doivent être administrés de temps à autre (comme des analgésiques ou des antihistaminiques), ceux-ci doivent être laissés dans le bureau et clairement identifiés comme indiqué plus haut. *L'un des parents doit également remplir le formulaire intitulé « Formulaire de santé – primaire » et le retourner au bureau.*

Il n'est pas permis aux élèves d'avoir des médicaments sur eux en aucun temps.

G) Allergies et besoins médicaux spéciaux

Les parents doivent s'assurer que le personnel de l'école est pleinement informé des besoins médicaux de leur enfant et des procédures à suivre en cas d'intervention. Certains de nos élèves souffrent d'allergies sérieuses de toutes sortes et une réaction allergique peut leur être fatale. Même si les membres du personnel ont reçu toute la formation nécessaire et les médicaments sont disponibles, nous espérons ne jamais avoir besoin de nous en servir. Nous demandons aux parents de nous aider **en ne donnant pas** à leurs enfants des collations contenant des arachides ou des traces d'arachides. Veuillez lire l'étiquette des ingrédients attentivement.

H) Maladies infectieuses

Veuillez informer l'école si votre enfant a contracté une maladie transmissible. Le pédiatre de votre enfant vous informera quant à la période appropriée d'isolement.

I) Services professionnels et sociaux

Les services d'un psychologue scolaire et d'un orthophoniste sont disponibles sur recommandation d'un enseignant. Ces services sont limités. Les services sociaux sont fournis selon les besoins. L'autorisation des parents est requise pour tous les services professionnels et sociaux.

J) Sécurité

Un système de sécurité muni d'une alarme a été installé dans toute l'école. De plus, tout visiteur doit entrer par la porte principale dont l'ouverture est activée à distance par un membre du personnel qui a, au préalable, vu et identifié le visiteur. Pour entrer dans l'immeuble, veuillez appuyer sur la sonnette. Si vous êtes dans le vestibule d'entrée et qu'un visiteur se trouve à la porte principale, ne lui ouvrez pas la porte et laissez plutôt le personnel du bureau le faire. **LES VISITEURS NE SONT PAS AUTORISÉS À SE RENDRE DIRECTEMENT DANS LES SALLES DE CLASSE.**

K) Procédures d'urgence

Le but des exercices d'urgence est d'enseigner aux élèves les procédures à suivre advenant une situation d'urgence. Ces exercices comprennent l'évacuation de l'école, le confinement et le confinement barricadé.

L) Supervision

L'école est supervisée de 8 h 27 à 15 h 16. Les élèves qui arrivent avant ou restent après ces heures sont envoyés en service de garde et les parents reçoivent une facture pour ce service. Les parents sont tenus de payer les frais de supervision durant la première semaine d'école. Sinon, votre enfant pourrait être exclu des activités.

M) Tempêtes de neige et fermeture de l'école

Tôt le matin, consultez le site Web de l'école ou écoutez **attentivement** les annonces à ce sujet à la radio de CJAD 800 (AM). Alors qu'une école ou quelques écoles de la Commission scolaire

Sir-Wilfrid-Laurier peuvent être fermées, cette fermeture ne s'applique pas nécessairement à toutes les écoles au sein de la commission scolaire.

N) Si votre enfant doit demeurer à l'intérieur pendant la récréation et autres

Lorsque le temps le permet, nos élèves sont dehors pendant la récréation et l'heure du dîner. Nous encourageons les élèves à jouer dehors. Si votre enfant est à l'école, c'est qu'il est assez bien pour suivre les routines de l'école. Lorsqu'un enfant doit demeurer à l'intérieur en raison d'une raison médicale valide, vous devez en informer l'école et fournir un billet du médecin. Pour le bien de tous les élèves et du personnel, nous demandons aux parents de garder leurs enfants à la maison afin qu'ils puissent récupérer de leur maladie.

Lorsque le temps est mauvais, les élèves demeurent à l'intérieur, ce qui est le cas, par exemple, lorsque la température descend en dessous de -20 degrés Celsius.

O) Le « Buddy Bench »

Le « Buddy Bench » est un banc placé dans la cour de l'école qui permet aux enfants de jouer avec de nouveaux ou d'anciens amis. Si un élève se sent seul ou a besoin d'un ami, il peut aller s'asseoir sur ce banc. Les autres élèves pourront voir qu'il a besoin d'un ami et l'un d'entre eux ira vers lui et lui demandera s'il a le goût de jouer, de parler ou d'aller marcher. Le but du « Buddy Bench » est d'éliminer la solitude et d'encourager les amitiés.

LES DEVOIRS

Les devoirs font partie de la vie à l'école. Ils servent à renforcer chez l'enfant les concepts appris et expliqués pendant la journée. Habituellement, il s'agit pour l'enfant de terminer des devoirs commencés en classe et de pratiquer les compétences enseignées. Les devoirs comprennent également de l'étude et le développement de bonnes habitudes d'études.

Les élèves reçoivent régulièrement des devoirs de leurs enseignants. On s'attend à ce que chaque élève fasse tous les devoirs qui lui ont été donnés. Il est important de garder en tête que chaque élève est différent et que le temps requis pour terminer une tâche varie d'un élève à l'autre. Si votre enfant doit s'absenter, vous devez contacter l'école pour savoir quels sont ses devoirs.

Nous avons préparé cet agenda pour aider les élèves à faire leurs devoirs. Celui-ci a été conçu pour aider les enfants à mieux s'organiser lorsque vient le temps de faire leurs travaux et leurs activités et pour faciliter la communication entre les parents et les enseignants. Pour qu'il puisse l'utiliser de façon efficace, votre enfant doit l'apporter à l'école tous les jours et le ramener chez lui dans l'après-midi. Nous espérons que les élèves utiliseront leur agenda avec fierté et respect, et qu'ils développeront le sens des responsabilités concernant leurs devoirs.

Lorsque vient le temps des devoirs, veuillez tenir compte des lignes directrices suivantes :

- Choisissez un temps pour faire les devoirs et faites-en une partie régulière de la routine à la maison.
- Déterminez un lieu approprié pour faire les devoirs.
- Intéressez-vous à ce que fait votre enfant.
- Ne faites jamais les devoirs à sa place.
- Encouragez votre enfant à terminer ses devoirs.
- Si vous ne comprenez pas bien le travail à faire, appelez l'enseignant pour lui demander des précisions.



CODE VESTIMENTAIRE ET ARTICLES À NE PAS APPORTER À L'ÉCOLE

Nous demandons aux élèves de porter une tenue appropriée pour l'école.

Les articles suivants NE SONT PAS PERMIS :

- Vêtements affichant un logo ou un message violent, insolent ou agressif;
- Jeans coupés ou déchirés;
- Hauts décolletés, à bretelles spaghetti, sans dos ou ultracourts;
- Chapeaux, bandanas et capuchons à l'intérieur de l'école;
- Maquillage;
- Pantalons à taille basse;
- Sandales de plage et souliers à talons hauts;
- Cheveux teints d'une couleur non naturelle;
- Perçage corporel (à l'exception des lobes);
- Tatouages;



Les jupes et les shorts doivent être **au moins à mi-cuisse**.

NOTE : Pour garder l'école propre :

- Les élèves **DOIVENT** porter, à l'intérieur et pendant la période d'exercice physique, des chaussures d'intérieur avec des semelles qui ne marquent pas les planchers;
- Les chaussures d'extérieur et les bottes doivent seulement être portées pour jouer dehors (à la récréation et pendant la période du dîner).

Les appareils électroniques (y compris les téléphones cellulaires) doivent être remis au bureau au début de la journée. Un élève en possession d'un appareil pendant les heures d'école lui sera confisqué.

* Il n'est pas permis aux élèves d'apporter des articles à l'école pour les vendre à d'autres élèves.

* L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés.



ÉCOLE PRIMAIRE LAURENTIA CODE DE VIE

L'école primaire Laurentia croit que chaque élève a le droit d'apprendre et de se développer dans un environnement paisible et calme, un endroit où il se sent en sécurité et peut apprendre aux meilleures de ses capacités.

Afin d'atteindre ce but, l'école vise à aider tous les élèves à développer des comportements positifs en société. De tels comportements démontrent le respect par des attitudes et des actions responsables. C'est seulement par l'apprentissage de ces compétences sociales que l'élève peut devenir un citoyen responsable et attentif aux besoins des autres. Il faut de l'accompagnement, de l'enseignement et des actions régulières pour permettre à un enfant d'acquiescer et de mettre en pratique ces comportements jusqu'à ce qu'ils les aient bien intégrés. Il est important que la maison, l'école et la communauté scolaire travaillent de concert pour inculquer à l'enfant une conduite appropriée.

Le quatrième objectif du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est de favoriser un environnement sain et sécuritaire à l'école. Afin de nous acquiescer de notre responsabilité à cet égard, nous avons mis au point le présent code de vie. (Vous pouvez aussi vous reporter au plan d'action de l'école visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence.)

1) J'ai le droit d'être heureux, et les autres aussi. Ceci veut dire que je suis capable de me respecter, d'être respecté et de respecter les autres.

Ceci veut dire que :

- Lorsque j'arrive à l'école, mes devoirs sont faits et je suis prêt à apprendre.
- Je respecte tous les règlements de l'école et de ma classe.
- J'utilise un langage approprié en tout temps.
- J'arrive à l'école habillé de façon appropriée.
- Je respecte en tout temps mes camarades, les membres du personnel, les conducteurs d'autobus, les superviseurs et toutes les autres personnes qui travaillent dans mon école.
- Lorsque je fais un devoir ou que je joue, j'accepte la participation des autres. Je peux aussi aller vers les autres sur le « Buddy Bench ». Je suis gentil et juste, et j'évite d'argumenter avec les autres.
- Je collabore avec tout le monde à l'école et je n'insulte ni ne taquine personne.
- Je sais qu'il n'est pas permis de pousser les autres, de me battre ou de faire semblant de me battre avec quelqu'un.

2) J'ai le droit de vivre et de travailler dans un environnement agréable, et les autres aussi. Ceci veut dire que je prends soin de moi-même, de ma santé et de l'endroit où je fais mes devoirs, avec les conseils de mes parents et de l'école.

Ceci veut dire que :

- Je demeure calme dans les vestiaires, les corridors, les salles de classe et la cafétéria.
- Je fais ma part pour assurer la propreté de l'école en portant des chaussures d'intérieur.
- Je prends soin de tout le matériel de l'école auquel j'ai accès, dont les livres, les bureaux, l'équipement d'éducation physique, les ordinateurs, etc.
- Je prends mon rang dès que la cloche sonne le matin, à la récréation et à l'heure du dîner afin d'être prêt à entrer dans l'école calmement.
- Je garde la cour d'école et la cafétéria propres en mettant tous les emballages, les papiers et les déchets dans la poubelle. Je recycle lorsque c'est possible de le faire.
- Je laisse la gomme à mâcher et toute autre collation malsaine à la maison.

3) J'ai le droit d'apprendre dans un environnement sécuritaire, et les autres aussi. Ceci veut dire que je suis capable de veiller à ma sécurité en suivant les règles de sécurité afin d'aider les autres et de respecter les biens de l'école.

- Je comprends qu'il n'est pas permis de blesser les autres.
- Je ne quitte jamais l'école sans l'autorisation du personnel de l'école.
- Si on doit venir me chercher ou je dois rester en service de garde, je dois apporter une note signée de la maison.
- Lorsque le dernier cours est terminé, je me dirige vers mon autobus et je monte à bord. Je ne descends jamais de l'autobus pour retourner dans l'école. Le matin, je descends de l'autobus et me dirige tout de suite vers le terrain de jeu. Je ne joue pas à proximité de la voie réservée aux autobus.
- Je comprends qu'il n'est pas permis de lancer des balles de neige, des roches ou d'autres objets qui risquent de blesser les autres.
- Je partage l'équipement sur le terrain de jeu avec les autres et j'en prends bien soin.
- Je m'assure toujours d'être assis dans les glissades ou les balançoires pour éviter les accidents.
- Dans les corridors de l'école, je marche toujours à droite. Pendant les classes, la récréation ou l'heure du dîner, et avant ou après les heures d'école, je ne circule pas dans les corridors ou les vestiaires sans avoir sur moi une carte qui indique que j'ai obtenu la permission.

LES CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DU CODE DE VIE

Notre école a mis en place un programme d'apprentissage positif. Ceci étant dit, les élèves qui, de façon répétée, adoptent un comportement inapproprié auront à subir certaines conséquences. Ces conséquences sont appliquées de façon ferme et uniforme. Il peut s'agir de :

- un avis verbal;
- une carte Respect et responsabilité (R et R) pour un manquement majeur ou mineur;
- une perte de récréation ou une activité de réflexion;
- un appel aux parents;
- une lettre aux parents;
- un renvoi au bureau de la direction avec une note de l'enseignant;
- une période de réflexion à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école (imposée par le directeur).

Lors d'incidents exceptionnels, l'école s'abstient de porter un jugement et pourrait devoir prendre des mesures autres que celles énumérées ci-dessus.

Le geste réparateur sera considéré lorsqu'il s'applique.

LES GROUPES ET LE SYSTÈME R ET R

Les groupes et le système R et R nous aident à faire le suivi de notre code de vie. Toutes les données recueillies servent à mieux cerner les zones de faiblesse et à mieux cibler nos efforts.

Toute personne qui participe au développement de comportements respectueux chez nos élèves doit aider ces élèves à devenir des citoyens socialement responsables. En donnant l'exemple, en encourageant les comportements positifs et en corrigeant les comportements négatifs, les adultes au sein de notre communauté jouent un rôle essentiel en guidant et en soutenant nos jeunes.

Les groupes

Dès qu'un enfant arrive à l'école primaire Laurentia, il est placé dans un groupe, et il appartient à ce groupe jusqu'à ce qu'il obtienne son diplôme. Les sœurs et les frères sont placés dans le même groupe. On ne retire jamais de points d'un groupe.

Les élèves accumulent des points pour leur groupe en répondant à certaines attentes et en les dépassant. Les points sont calculés à la fin de chaque mois et le groupe ayant le plus grand nombre de points reçoit une récompense.

Tout au long de l'année scolaire, l'école met sur pied des activités spéciales pour les groupes, auxquelles tous les élèves participent.

Les cartes R et R

Les cartes R et R sont divisées en deux catégories : majeure et mineure.

Les exemples suivants représentent des manquements majeurs :

- Agir de façon violente ou abusive
- Se battre
- Donner des coups de poing
- Donner des coups de pied
- Se jeter sur quelqu'un
- Lancer des objets
- Désobéir, manquer de respect envers le personnel
- Quitter l'école sans permission
- Commettre un vol
- Faire du vandalisme
- Imiter la signature d'un parent
- Mentir

Un élève qui reçoit 3 cartes R et R pour des manquements majeurs à l'intérieur d'une période d'un mois sera retiré de l'école pour une journée pour lui permettre de réfléchir sur les événements et sur les façons de s'améliorer. Lorsque l'élève revient à l'école, les parents doivent rencontrer la direction de l'école pour discuter de stratégies de réintégration et de façons d'améliorer le comportement de leur enfant.

Les exemples suivants représentent des manquements mineurs :

- Faire semblant de se battre
- Refuser de collaborer
- Pousser, bousculer
- Courir dans les corridors et les escaliers
- Faire du bruit de façon excessive
- Utiliser un langage ou des gestes irrespectueux
- Ne pas se mettre en rang à l'heure indiquée
- Jeter des déchets par terre
- Ne pas marcher du côté droit
- Ne pas faire tous ses devoirs

Trois cartes mineures = 1 carte majeure

Lors des assemblées scolaires, on soulignera les efforts des élèves ayant satisfait aux attentes décrites dans le code de vie en leur remettant un certificat pour leur bonne conduite.

LA PARTICIPATION ET LE SOUTIEN DES PARENTS SONT ESSENTIELS

Toute personne qui travaille avec un élève l'aidera à devenir un citoyen responsable. Pour soutenir nos élèves, tous ceux qui en ont la responsabilité doivent faire partie du processus d'enseignement et d'apprentissage. Ceci veut dire que tous les adultes jouent un rôle en favorisant, chez l'élève, le développement d'habiletés sociales et de comportements appropriés. Par l'enseignement, les exemples positifs, les rappels et les encouragements du personnel et des parents, nous espérons que nos élèves continueront à agir de façon respectueuse et positive.

Plus précisément, nous vous demandons :

- 1) D'avoir des attentes claires envers votre enfant en ce qui a trait à son comportement et de ses responsabilités à l'école, conformément à la présente politique;
- 2) D'avoir une communication ouverte avec l'école (les enseignants et la direction) dans le but d'établir nos attentes et de résoudre les difficultés;
- 3) De favoriser, à la maison, un environnement qui soutient et renforce la présente politique;
- 4) De déclarer avoir pris connaissance de la présente politique en apposant votre signature ci-dessous.

.....

- DÉCLARATION SIGNÉE -

LE PARENT : J'ai lu le code de vie de l'école primaire Laurentia avec mon enfant, _____, et j'en ai discuté avec lui. Je m'engage à soutenir les intentions et les mesures contenues dans le code.

Signature du ou des parents

Date

L'ÉLÈVE : J'ai lu le code de vie de l'école primaire Laurentia avec mes parents et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève

Date